

Agriculture et investissements responsables : lueurs d'espoirs – Blog Terra Africa (Développement durable, initiatives et innovations. L'Afrique qui bouge) le 17/12/2015

Pour leur colloque de fin d'année, la Fondation [Farm](#) et l'association Pluriagri ont choisi pour thème « Investissement privé et développement durable : débats pour l'agroalimentaire en Afrique ». L'une des tables rondes s'est penchée sur les normes Responsabilité sociétale et environnementale (RSE) appliquées au secteur. Les débats laissent entrevoir un chemin encore long pour arriver à l'application des normes RSE dans le secteur agricole.

Devoir de vigilance

Etienne Giros, président délégué du Conseil français des investisseurs en Afrique (Cian) a rappelé le devoir de vigilance des grands groupes agroalimentaires vis-à-vis de leurs filiales et de leurs sous-traitants. Cependant, il insiste aussi sur le fait qu'il faut faire attention à « *ne pas se mettre des boulets aux pieds* » face à la concurrence avec des normes trop contraignantes intégrant un risque pénal. Etienne Giros s'inquiète ainsi de la proposition de loi sur le devoir de vigilance des entreprises. Une deuxième mouture devrait être présentée prochainement (voir l'article de [Novethic](#)).

Les principes de la RSE, encore peu connus sur le continent africain il y a quelques années, se propagent. Les initiatives fleurissent : réseaux d'entreprises, labels, formations... Dans le secteur agricole, la diffusion des principes RSE se fait tout de même plus lentement. Pour les gros projets, qui demandent un financement extérieur, Odile Conchou responsable Proparco (filiale de l'Agence française de développement), rappelle que désormais, les conditions d'obtention d'un prêt sont liées à la réalisation d'un audit qui intègre les aspects environnements et sociaux avec un plan d'action annexé au crédit. Selon elle, la question foncière, notamment dans le cadre de l'acquisition des terres, reste la plus critique, avec un droit foncier et un droit coutumier en décalage.

De son côté, Jean Marc Gravellini, vice-président Afrique de la Compagnie Fruitière, a mis en avant les efforts du groupe pour s'inscrire dans une démarche qui intègre la RSE, notamment dans le domaine de santé, mais aussi les programmes de reforestation et le travail de réduction de l'empreinte carbone tout au long de la filière. « *Si parfois les cahiers des charges à respecter semblent loin de la réalité de l'entreprise, au bout du compte cela reste une bonne chose pour l'entreprise* », affirme-t-il. Pour visualiser tout de même la taille de l'entreprise en question, la [Compagnie Fruitière](#) emploie près de 18 000 personnes à travers le monde. Elle est présente au Sénégal, au Cameroun, au Ghana, en Côte d'Ivoire...

Il y a quelques années encore, la Compagnie Fruitière était muette comme une carpe et se murait dans son silence. Vu la taille de l'entreprise, cela posait question. Les ONG, [notamment le CCFD et Oxfam, l'ont mis dans leurs collimateurs](#) en 2009 à travers des campagnes comme Hold up international, ou le rapport sur *Des Sociétés à irresponsabilité illimitée*. Depuis, la Compagnie Fruitière s'est engagée dans le dialogue et se dit plus attentive à sa responsabilité sociale et environnementale. Désormais, sur ces thèmes, elle conduit une politique d'audit systématique par des cabinets d'analyse extra-financière (Vigeo, Sedex, Global gap..).

Lorsque les discussions glissent sur l'avenir du bio en Afrique, les conceptions s'opposent. Etienne Giros met en avant les problèmes de rendement, de stockage et d'irrigation. A l'inverse, Jean Marc Gravellini précise que la Compagnie Fruitière est clairement engagée sur cette voie et s'y prépare à l'horizon 5 ans ou 10 ans, en passant par l'étape intermédiaire de l'agriculture raisonnée.